



APPEL À LA VIGILANCE

Le Contaminant Virtuel

COVID-19 : Ajouts aux critères de détection de la COVID-19

Le 25 mars 2020

CONTEXTE

Trois nouvelles priorités cliniques en matière de détection de la COVID-19 s'ajoutent aux personnes visées jusqu'à maintenant.

RECOMMANDATIONS

Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires à l'égard de cas suspects dès l'arrivée en milieu de soins.

1. Identifier les cas suspects de COVID-19 selon les critères cliniques et les critères d'exposition

- Critères cliniques : fièvre OU toux OU difficultés respiratoires
- ET
- Critères d'exposition :
 - histoire de voyage en pays étranger dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes OU
 - contact étroit avec un cas confirmé dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes OU
 - contact en laboratoire avec les prélèvements biologiques contenant du SARS-CoV-2

Trois nouvelles priorités cliniques pour rechercher la COVID-19 ont été ajoutées, soit :

- Les patients hospitalisés avec une présentation clinique ou radiologique compatible avec un diagnostic de la COVID-19, afin de mettre en place les précautions appropriées et d'effectuer la recherche de contacts;
- Les professionnels de la santé en contact direct avec la clientèle (incluant les CH et CHSLD) ainsi que les services ambulanciers ET qui présentent des symptômes de la COVID-19 (afin de prévenir la transmission nosocomiale) ET qui sont susceptibles d'avoir été exposés à la clientèle ou dont le retrait causerait un bris de services;
- Les résidents de CHSLD et de résidences pour personnes âgées présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou en présence d'une éclosion potentielle d'infection respiratoire (au moins 2 cas) ou décès inattendu avec une cause respiratoire infectieuse suspectée.

2. Appliquer les précautions appropriées

- Cas ambulatoires : précautions contre la transmission par gouttelettes et par contact, incluant une protection oculaire.
- Cas présentant des critères de gravité à la salle d'urgence ou nécessitant une hospitalisation et pour les procédures à risque de générer des aérosols : précautions contre la transmission par voie aérienne et par contact incluant une protection oculaire.

Les critères de gravité sont :

- Adulte : saturation inférieure à 93 % à l'air ambiant ou rythme respiratoire de plus de 30 à la minute, **besoin de 4 L et plus en oxygène, choc, détresse respiratoire**.
- Enfant : cyanose centrale ou saturation inférieure à 90 % à l'air ambiant ou détresse respiratoire grave ou signe de pneumonie avec diminution de l'état général.

3. Procéder à l'évaluation

- Valider les critères cliniques et les critères d'exposition afin de décider si une investigation est requise.
- En cas d'incertitude, quant aux critères d'exposition, consulter la Direction de santé publique.

4. Lorsque la recherche de COVID-19 est envisagée pour un cas suspect :

- Consulter le laboratoire de microbiologie de son établissement sur la procédure à suivre pour faire parvenir les spécimens requis.
- Remettre les [Consignes à suivre pour l'isolement à la maison](#) pour les personnes sous investigation.

...2

MODULE MALADIES INFECTIEUSES

Pour nous joindre par téléphone :
819 764-3264

Nicole Bouchard, poste 49405
Chantal Boulié, poste 49408
Nathalie Deshaies, poste 49410
Karine Deslongchamps, poste 49407
Isabelle Kirouac, poste 49406
Omobola Sobanjo, poste 49444

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 heures,
composer le 819 764-3264, poste 49409
ou ligne sans frais : 1 855 764-5161

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique), Hôpital de Rouyn-Noranda : **819 764-5131**

Un télécopieur, À L'USAGE EXCLUSIF DES MEMBRES DU MODULE MALADIES INFECTIEUSES, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : **819 764-4537**

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec

LIENS UTILES

[Page web du MSSS sur COVID-19](#): à l'intention des professionnels de la santé, cette page est mise à jour quotidiennement.

[Définition de cas](#) de l'Agence de santé publique du Canada.

[Conseils aux voyageurs](#)

[État de situation de l'Organisation mondiale de la santé](#)